

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUMOIS SEINE

MARCHÉ PUBLIC D'ÉTUDES

AVENANT N°2

N°2020-017BGURBA01 PLUI

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes Roumois Seine

NOTIFIE LE 13/07/2021

**Pour une durée de 48 mois à
compter de la notification**

Entre :

La **Communauté de Communes Roumois Seine** - 666, rue Adolphe Coquelin - BP 3 - 27310 BOURG-ACHARD, Maître d'Ouvrage, représentée par son Président, M. Sylvain BONENFANT

D'une part,

Et :

La SARL VE2A - Moulin Marc d'Argent - 3 rue des petites eaux de Robec - 76000 ROUEN
- n° SIRET : 512 770 884 00033, représentée par Madame Christelle OGHIA, Gérante.

D'autre part,

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le marché N° 2020-017BGURBA01 PLUI a été attribué à l'entreprise VE2A.

Le marché a été signé puis notifié au titulaire le 13 juillet 2021 pour une durée de 48 mois à compter de la notification et pour un montant total de 229 880 € HT, soit 275 856 € TTC.

Le marché devait s'achever au plus tard le 13 juillet 2025.

Pour rappel, ci-dessous les délais sur lesquels le titulaire s'est engagé pour l'exécution de chacune des phases objet du contrat :

Phases	Délai proposé	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin
1) Lancement	5 mois	Mai 2021	Septembre 2021
2) Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement (EIE)	7 mois	Septembre 2021	Mars 2022
3) Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	8 mois	Février 2022	Aout 2022
4) Outils réglementaires et Evaluation Environnementale (EE)	10 mois.	Septembre 2022	Juin 2023
5) Finalisation	12 mois	Mai 2023	Mai 2024

Des retards ont été observés dans la réalisation des différentes phases, entraînant un décalage par rapport aux délais initialement prévus.

La phase 2 « Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement (EIE) a été retardée de 4 mois en raison de l'absence du (de la) chargé(e) de mission au sein de la CCRS du 01/05/2022 au 01/10/2022. La phase 2 a donc pu être finalisée le 15/11/2022 correspondant ainsi à 4 mois de retard non imputable au prestataire.

La phase 4 « Outils réglementaires et Evaluation Environnementale (EE) a été retardée de 3 mois en raison de la période relative au changement de gouvernance dès fin octobre 2023 jusqu'à début 2024 correspondant donc au 3 mois de retard non imputable au prestataire. Il convient par conséquent d'adapter le calendrier au regard des changements politiques, mais aussi des évolutions réglementaires avec la prise en compte des enjeux liés au ZAN. L'échéance est ainsi repoussée à avril 2025.

En raison de ces décalages par rapport aux délais d'exécution prévus au contrat, le prestataire a

transmis un calendrier prévisionnel mis à jour conformément aux délais à venir, avec prise en compte des dates de validation politique :



Phases	Date de début	Date prévisionnelle de fin (prise en compte des dates de validation politique)	Précisions
1) Lancement	Juillet 2021	Décembre 2021	Intégrant les rencontres communales
2) Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement (EIE)	Décembre 2021	Novembre 2022	Intégrant le PLUi Tour et l'arrivée de la personne en charge du PLUi
3) Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	Novembre 2022	Juillet 2023	Reprise du PADD à la suite d'évolutions réglementaires et changement politique
4) Outils réglementaires et Evaluation Environnementale (EE)	Juillet 2023	Avril 2025	Adaptation du calendrier au regard des changements politiques et évolutions réglementaires avec prise en compte des enjeux liés au ZAN
5) Finalisation	Avril 2025	Décembre 2025	Nota : si une seule commune vote contre lors de l'arrêt prévu en mai 2025, cela nécessiterait un nouvel arrêt lors d'un prochain conseil communautaire (si tel est le cas il ne sera plus possible d'envisager une approbation du PLUi pour fin 2025)

Le calendrier actualisé fait état d'une approbation du PLUi fin 2025.

Par conséquent, il est nécessaire de prolonger la durée du marché de 5 mois et 18 jours, portant ainsi l'échéance finale au 31 décembre 2025 et d'actualiser les délais d'exécution des différentes phases de façon suivante :

Phases	Délai	Date de début	Date prévisionnelle de fin (Prise en compte des dates de validation politique)
1) Lancement	5 mois	Juillet 2021	Décembre 2021
2) Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement (EIE)	11 mois	Décembre 2021	Novembre 2022
3) Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	8 mois	Novembre 2022	Juillet 2023
4) Outils réglementaires et Evaluation Environnementale (EE)	21 mois	Juillet 2023	Avril 2025
5) Finalisation	8 mois	Avril 2025	Décembre 2025

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

« Article 5 – Durée de Délais d'exécution

La durée du contrat de chacune des phases doit être proposée par le candidat :

Phases	Délai	Date de début	Date prévisionnelle de fin (Prise en compte des dates de validation politique)
1) Lancement	5 mois	Juillet 2021	Décembre 2021
2) Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement (EIE)	11 mois	Décembre 2021	Novembre 2022
3) Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	8 mois	Novembre 2022	Juillet 2023
4) Outils réglementaires et Evaluation Environnementale (EE)	21 mois	Juillet 2023	Avril 2025

5) Finalisation	8 mois	Avril 2025
-----------------	--------	------------

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 027-200066405-20240930-CC_DD_127_2024-DE



La durée du contrat ne devra toutefois pas dépasser le 31 décembre 2025.
La durée du contrat débutera à compter de la date fixée dans le CCAP. »

ARTICLE 3 – MODIFICATION DU CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)

« 5.1 – Durée globale des prestations

La date de début des prestations est le 13/07/2021.
La date d'achèvement des prestations est le 31 décembre 2025. »

ARTICLE 4 – INCIDENCE FINANCIÈRE

Montant du marché initial : 229 880 € HT / 275 856 € TTC.
Montant du présent avenant : 0 €.
Nouveau montant du marché : inchangé.
Pourcentage d'augmentation par rapport au montant du marché initial : 0 %.

Toutes les autres clauses du marché demeurent inchangées.

A Bourg-Achard,
Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

A _____, le _____
Le Représentant de l'Entreprise

Le Président
Sylvain BONENFANT

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le



ID : 027-200066405-20240930-CC_DD_127_2024-DE
